



RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

SOMMAIRE

I. Présentation de la société	3
I.1 - Informations générales	3
I.2 - Historique	3
I.3 - Objet social - Domaines d'activité	4
I.4 - Répartition du capital social	5
I.5 - La gouvernance	6
I.6 - Principales activités et opérations de l'année	8
I.7 - Situation financière de l'Epl	28
a. <i>Le Bilan</i>	28
b. <i>Le Compte de résultat</i>	30
c. <i>L'activité analytique</i>	32
I.8 - Risques et perspectives de développement	36
II. Etat des relations entre les collectivités actionnaires et la société	37
II.1 - Contrats en cours au 31 décembre 2022	37
II.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités actionnaires	38
II.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités actionnaires	38
II.4 - Aides octroyées au titre du développement économique	38
II.5 - Autres concours financier consentis par les collectivités actionnaires	38
III. Etat des prises de participation	39
IV. Evolutions statutaires et de l'actionnariat	39
IV.1 - Evolutions statutaires	39
IV.2 - Evolutions de l'actionnariat	40
V. Bilan de gouvernance	41
V.1 - Réunions du conseil d'administration	41
V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale	42
V.3 - Réunions de l'assemblée générale	43
V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux	43
V.5 - Contrôles dont fait l'objet la société	43
V.6 - Contrôle analogue	43

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

I.1 - Informations générales

Dénomination	SPL TERRITOIRE VAUCLUSE
Type	Société Publique Locale
Création	30/05/2014
Siège Social	Place Viala - Hôtel du Département - 84000 AVIGNON
Locaux	6 passage de l'Oratoire - 84000 AVIGNON
Type de Gouvernance	Société à Conseil d'Administration
Présidente Directrice Générale	Dominique SANTONI
Directeur	Xavier SIMON
Nombre de salariés	12 en emplois directs, 28 y compris personnel du GIE CITADIS-T84
Personnel en Equivalent Temps Plein	8,5

I.2 - Historique

Créé en mars 2014, cet outil au service des collectivités du Vaucluse, a été constitué pour répondre aux besoins d'aménagement, de construction publique et d'ingénierie des collectivités locales de Vaucluse. Le Conseil Départemental en est l'actionnaire fondateur de référence.

Ses premières activités significatives ont débuté en 2016.

Construite en lien avec la SAEM CITADIS, elle mutualise ses moyens opérationnels et matériels depuis 2019 via des responsables opérations en temps partagés, ainsi que par un Groupement d'Intérêt Economique partageant les ressources communes humaines et matérielles.

Aujourd'hui, en plus du Département de Vaucluse, 26 communes, communautés d'agglomération ou communautés de communes de Vaucluse sont actionnaires de la SPL avec un recours régulier à ses services.

I.3 - Objet social - Domaines d'activité

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet :

De réaliser pour le compte de ses actionnaires toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, ainsi que toute action s'y rapportant, et notamment :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- Réaliser les équipements collectifs ;
- Permettre le renouvellement urbain ;
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

D'assurer des missions d'ingénierie territoriale : prestations d'études, de conseil, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour des opérations d'aménagement et de construction ;

De procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, ainsi que toute opération d'équipement ;

De procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, délimité par un conseil municipal en application de l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

D'assurer l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général

DOMAINES D'ACTIVITE :

Opérations d'aménagement, missions d'ingénierie territoriale, acquisitions, gestion, construction ou réhabilitation immobilière.

I.4 - Répartition du capital social

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Pourcentage d'actions	Capital détenu
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	2 060	51,63%	206 000 €
COMMUNE DE CARPENTRAS	20	0,50%	2 000 €
COMMUNE D'APT	20	0,50%	2 000 €
COMMUNE DE LAPALUD	10	0,25%	1 000 €
C.C. VENTOUX SUD	230	5,76%	23 000 €
COMMUNE DE MONTEUX	250	6,27%	25 000 €
COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	250	6,27%	25 000 €
C.C. PAYS SORGUES MONTS DE VAUCLUSE	240	6,02%	24 000 €
COMMUNE DE VALREAS	240	6,02%	24 000 €
C.A. LES SORGUES DU COMTAT	250	6,27%	25 000 €
C.C. RHONE LEZ PROVENCE	250	6,27%	25 000 €
C.C. PAYS D'APT LUBERON	20	0,50%	2 000 €
COMMUNE DU THOR	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE D'ANSOUIS	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE VISAN	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE GORDES	10	0,25%	1 000 €
COMMUNES DE SAULT	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE SORGUES	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE CRILLON-LE-BRAVE	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE MENERBES	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE MORMOIRON	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE VILLES SUR-AUZON	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE BLAUVAC	10	0,25%	1 000 €
COMMUNE DE MALEMORT DU COMTAT	10	0,25 %	1 000 €
COMMUNE DE PERNES-LES-FONTAINES	10	0,25%	1 000 €
CC ENCLAVE DES PAPES ET PAYS DE GRIGNAN	10	0,25%	1 000 €
TOTAL	3 990	100 %	399 000 €

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

I.5 - La gouvernance

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES :

ACTIONNAIRES	Représentants aux Assemblées Générales	Administrateurs
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	DOMINIQUE SANTONI	DOMINIQUE SANTONI
		CHRISTELLE JABLONSKI-CASTANIER
		PATRICK MERLE
		CORINNE TESTUD-ROBERT
		MAX RASPAIL
		JEAN CLAUDE OBER
		MYRIAM SILEM
		ANTHONY ZILIO
CC VENTOUX SUD	GHISLAIN ROUX	GHISLAIN ROUX
VILLE DE MONTEUX	CHRISTIAN GROS	CHRISTIAN GROS
VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE	JEAN-GABRIEL OLIVIER	JEAN-GABRIEL OLIVIER
CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	YVES BAYON DE NOYER	YVES BAYON DE NOYER
VILLE DE VALREAS	PATRICK ADRIEN	PATRICK ADRIEN
CA LES SORGUES DU COMTAT	MICHEL TERRISSE	MICHEL TERRISSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE	LAURENCE DEFONS-FARJON	LAURENCE DESFONS-FARJON
VILLE D'APT	VERONIQUE ARNAUD DELOY	VÉRONIQUE ARNAUD-DELOY (REPRESENTANTE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES)
<u>VILLE DE CARPENTRAS</u>	SERGE ANDRIEU	
<u>CC PAYS APT LUBERON</u>	GILLES RIPPET	
<u>COMMUNE DE LAPALUD</u>	GERARD MISERERE	
<u>VILLE DU THOR</u>	CHRISTIAN ROYER	
<u>COMMUNE D'ANSOIS</u>	GERAUD DE SABRAN PONTEVES	
<u>COMMUNE DE VISAN</u>	JEAN NOEL ARRIGONI	
<u>COMMUNE DE GORDES</u>	RICHARD KITAEFF	
<u>COMMUNES DE SAULT</u>	CLAUDE LABRO	
<u>VILLE DE SORGUES</u>	JAOUAD MARBOH	
<u>COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL</u>	SERGE CAPDEGELLE	
<u>COMMUNE DE CRILLON-LE-BRAVE</u>	PATRICE JUILLIEN	
<u>COMMUNE DE MENERBES</u>	CHRISTIAN RUFFINATTO	
<u>COMMUNE DE MORMOIRON</u>	REGIS SILVESTRE	
<u>COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON</u>	FREDERIC ROUET	
<u>COMMUNE DE BLAUVAC</u>	JEAN FRANÇOIS BOREL	
<u>COMMUNE DE MALEMORT DU COMTAT</u>	FRANÇOIS SALIGNON	
<u>COMMUNE DE PERNES- LES- FONTAINES</u>	DIDIER CARLE	
<u>CC ENCLAVE DES PAPES ET PAYS GRIGNAN</u>	MARIE-CATHERINE PEYRON	

Les censeurs au CA sont soulignés

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

LES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE

COLLECTIVITE	REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE
VILLE D'APT	VERONIQUE ARNAUD DELOY (PRESIDENTE °)
C.C. PAYS APT LUBERON	GILLES RIPERT
C.C. ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	MARIE-CATHERINE PEYRON
VILLE DE CARPENTRAS	SERGE ANDRIEU
COMMUNE DE LAPALUD	GERARD MISERERE
COMMUNE DU THOR	CHRISTIAN ROYER
COMMUNE D'ANSOUIS	GERAUD DE SABRAN PONTEVES
COMMUNE DE VISAN	MARIO PARA
COMMUNE DE GORDES	RICHARD KITAEFF
COMMUNES DE SAULT	CLAUDE LABRO
VILLE DE SORGUES	JAOUAD MARBOH
COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL	SERGE CAPDEGELLE
COMMUNE DE CRILLON LE BRAVE	PATRICE JUILLIEN
COMMUNE DE MENERBES	CHRISTIAN RUFFINATO
COMMUNE DE MORMOIRON	REGIS SILVESTRE
COMMUNE DE VILLES SUR AUZON	FREDERIC ROUET
COMMUNE DE BLAUVAC	JEAN FRANÇOIS BOREL
COMMUNE DE MALEMORT-DU-COMTAT	FRANÇOIS SALIGNON
COMMUNE DE PERNES-LES-FONTAINES	DIDIER CARLE

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

I.6 - Principales activités et opérations de l'année

1001 - AMÉNAGEMENT DE LA ZA LES FONTAYNES À VILLES/AUZON POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD



L'opération a permis la réalisation de 17 lots à bâtir à vocation économique.

Certifiée Eco-Parc de Vaucluse, il a permis l'implantation des locaux technique, du siège et de l'office de tourisme de la Communauté de Communes.

Commercialisation :

Composée de 17 lots, la zone est en cours de commercialisation, 7 lots sont cédés ou en cours de cession :

- La vente du lot 7 est intervenue à la date du 1er juillet 2021.
- La vente des lots 2, 10 et 14 initialement prévues le 15 décembre 2021, ont été reportées pour permettre aux acquéreurs de finaliser leurs financements. Ces ventes interviendront en 2022. Les lots 5, 12 et 13 font l'objet de promesses de vente signées.

Après désistements des précédents candidats, les lots 3, 4, 6, 9, 11 et 15 sont disponibles.



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Place de la République

ESPACES PUBLICS

La requalification de la première tranche de la Traversée des Arts est terminée.



REHABILITATION D'IMMEUBLES

îlots Trewey et Reynaud

L'ensemble des bâtiments a été acquis par la Commune de Montoux le 19 août 2021.

Ancien LCL

Le rez de chaussée et une partie de l'étage du 6 bd Trewey (ancienne banque LCL) ont été réhabilités pour accueillir l'Office du Tourisme intercommunal et la boutique des Arts relocalisée.

Maison « Crétenant »

Après des études de faisabilité et techniques préalables, un permis de construire a été déposé sur l'immeuble 15 rue Porte Magalon pour y accueillir l'école municipale de musique.

Ce permis a été obtenu le 21/10/2021. Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé pour la fin de l'année, en vue d'une consultation et des travaux en 2022.

Maison « Lacroix »

Des études de faisabilité et techniques préalables ont été réalisées sur l'immeuble 4 rue Porte Magalon, pour y accueillir une « bouquinerie ». Le permis a été obtenu le 06/08/2021.

La Commune n'a pas souhaité le mettre en œuvre pour l'instant, au profit des travaux à réaliser sur l'école de musique entre autre.

Cet immeuble est adjacent au « polychrome » qui nécessite également des travaux de reprise de planchers importants, la Ville réfléchit à une valorisation de ses étages en lien avec le 4 rue Porte Magalon.



Maison « Zerger »

Une étude de faisabilité et de programmation a été engagée sur l'immeuble « Zerger » au 17/19 rue Porte Magalon. L'un des objectifs est d'y accueillir un « microfolies » et un atelier du numérique, subventionnés dans le cadre du dispositif PVD.

Les autres locaux répondront à des besoins associatifs ou de relocalisation de services municipaux.

Ces valorisations d'immeubles ont pour objectifs d'animer la Traversée des Arts, de rendre attractif le centre ancien, d'amener de la vie, des piétons habitants et usagers des services et activités nouvelles proposées.



ETUDE D'AMENAGEMENT

L'aménagement du site de la Lône (Roucheton) a fait l'objet d'une consultation pour une étude de faisabilité et de programmation avec remise des offres au 13 décembre 2021. Cette étude se déroulera sur 2022.



Périmètre

A l'entrée de la zone, un appel à projet a été lancé pour la réalisation d'un hôtel. Le groupe SRP a été retenu pour un programme d'environ 50 chambres et des espaces de services (restaurant, salle de séminaires...). Le dossier de permis de construire est en cours d'élaboration.

www.za-stjoseph.com

Un projet d'entreprise ?

**Parc d'activités
St Joseph
Le Thor**



Commercialisation

Communauté de Communes	06 71 05 85 55
SPL Territoire 84	07 86 08 71 74

Un projet porté par

Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

84
Territoire
des Sorgues et du Mont de Vaucluse

LE THOR
L'énergie de tous les Sorgues



11 / 44

1004 - QUARTIER DES CARTONNIERES - RECONVERSION DU SITE IMCARVAU POUR LA VILLE DE VALRÉAS

Par contrat de concession signé le 25 octobre 2016, la ville de Valréas a confié à la SPL la réhabilitation du site industriel IMCARVAU sis rue Chasse Coquins sur une durée de 10 ans.



L'emprise foncière du site industriel a été acquise par la Société en 2017 auprès de l'EPF PACA et de la commune de Valréas. Le Permis de Démolir a été obtenu et le permis d'aménager est en cours pour un dépôt courant 2020.

Les travaux de désamiantage et de démolition démarrés en février 2018 ont été achevés en septembre 2018. La dépollution a été réalisée en 2019.

Une concertation avec les habitants a été entre fin 2019 et début 2020

Le permis d'aménager a été obtenu en Juillet 2021.
La commercialisation débute en juin 2022.

L'achèvement des travaux d'aménagement et de viabilisation des terrains est prévu fin 2022.

1005 - LA REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE HISTORIQUE D'APT POUR LA VILLE D'APT



Esquisse sur concours Natures Urbaines

La concession pour la requalification du centre-ville historique d'Apt repose sur un volet de requalification immobilière couplée à une réhabilitation lourde des espaces publics majeurs du centre-ville.

Équipements publics

Afin de redynamiser son cœur de ville, la ville d'Apt a décidé d'engager un grand programme de requalification de ses espaces publics. Elle a entamé cette opération par la Place Carnot et a confié par concession à la SPL, la Place de la Mairie dit G Péri et la Place Jean Jaurès.

La place Péri est livrée ainsi que le parking Rambaud dont le troisième étage a été réhabilité en parking d'une trentaine de places.

La prochaine étape est la réhabilitation de la place Jean Jaurès dont les études ont débuté en 2021. Le groupement Natures Urbaines/Merlin en est le maître d'œuvre. Il s'agira de créer une place jardin dédiée aux modes doux avec mise en valeur des vestiges romains. Cependant des contraintes archéologiques sont apparues et ont compliqué l'avancement du dossier qui a été repoussé de 6 mois. ~~Les travaux sont programmés fin 2022.~~

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Plan de situation de la place



Ancien office du Tourisme

Intervention immobilière

La concession a évolué et la commune a souhaité abandonner certains immeubles pour développer une offre de commerces et de logements dans les rues de la République et de la Sous-Préfecture afin de relancer l'activité en berne de ces rues. Une étude de faisabilité a été menée par la SPL pour définir les bâtiments prioritaires.

Ainsi ont été supprimés : les anciens bains-douches (Bd Maréchal Foch), le 24 rue Saint Martin. L'ancien office du Tourisme a été conservé.

L'ancien office de tourisme au 20, 24 et 36 avenue Philippe de Girard. Il est proposé d'étudier ses conditions de réhabilitation en logements. L'architecte Philippe Matthieu a été désigné pour établir les études jusqu'au PC. Pour le moment seul l'avant-projet sommaire a été réalisé. Le coût de l'opération doit être précisé.

Nouveaux ensembles immobiliers à réhabiliter :

- 29 rue de la Sous-Préfecture (commerce et logements),
- Un ensemble situé aux numéros 33, 35, 39 et 43 rue de la République
- Un second ensemble situé aux numéros 68 et 70 de la même rue.

L'objectif est de pouvoir acheter ces immeubles, de les réhabiliter afin d'offrir un commerce neuf et des logements associés. L'intervention de l'OPAH est à intégrer. Selon la dureté foncière et le coût financier de l'opération, la commune pourra être amenée à faire un choix sur tout ou partie de ces immeubles à réhabiliter.



29 rue de la Sous-Préfecture



43 rue de la République



68/70 rue de la République

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Chemin des Mourgues recalibré

ZONE DES MOURGUES

Concession

- Modification du périmètre de concession pour y adjoindre 4,5 Ha, afin d'englober non pas une partie mais la totalité du secteur classé en 2AUh
- groupement des deux secteurs des Mourgues et extension urbaine en un seul secteur des Mourgues

Études

- Cadrage et diagnostic écologiques (relevés faune flore) confiés au cabinet Naturalia, qui met en évidence de nombreux enjeux au sein de l'aire d'étude

Travaux

- Travaux d'extension de réseau d'assainissement et de Télécom pour les deux lots cédés route d'Avignon

ZONE DE BEAULIEU

Commercialisation

- La vente de l'îlot H3 à Equilis a été signée le 20 juillet 2021 pour la réalisation du programme « les Jardins d'Atala »

Travaux

- Des travaux de branchements de l'îlot E2-E3, d'amélioration des accès aux parkings, d'aménagement d'aire d'ordures ménagères à proximité des programmes d'habitat en cours de livraison, et de nettoyage et de nivellement d'îlots en cours de commercialisation ont été réalisés en 2021.



1007 - ZAC DU MOULIN ROUGE À CHATEAUNEUF DE GADAGNE



La Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse a pour objectif d'organiser le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques sur son territoire et notamment sur la Commune de Châteauneuf de Gadagne sur laquelle elle a l'opportunité de pouvoir se rendre propriétaire d'un terrain d'environ 7 hectares à vocation économique, proximité d'entreprises déjà installées (AromaZone, Provence Comtat)

Elle a décidé par délibération de son Conseil Communautaire du 13 Février 2020 d'engager la réalisation d'une zone d'activité dans ce secteur et de désigner la SPL Territoire Vaucluse en qualité de concessionnaire d'aménagement.

La concession d'aménagement a été signée le 11 juin 2021 avec la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans.

Suite à la réalisation d'un diagnostic faune/flore par le bureau d'études Naturalia, une étude complémentaire vient d'être lancée afin de préciser le programme de l'opération et prendre en compte les enjeux environnementaux du site.

La Société AROMAZONE projette de faire une extension sur le site .

1008 - AMÉNAGEMENT DU CLOS ST ESTÈVE À BLAUVAC



Clos St Estève –

La commune de Blauvac a confié à la SPL T 84 en juin 2020 un contrat de concession pour la réalisation d'un lotissement d'habitation de 7 lots dont 3 logements aidés et une maison médicale. Le terrain de plus de 9 000 m² est situé dans la vallée en contrebas du village au hameau St Estève.

Il est desservi par la RD 14 et le chemin de l'Aube. Il fait partie des derniers terrains urbanisables de la ville. Les études sont actuellement terminées, le permis d'aménager obtenu ainsi que les subventions CRET et DETR/DSIL.

Les travaux ont démarré en juin 2022. La maison médicale sera réalisée à compter de 2023 après la fin de la viabilisation des lots. Le projet est conçu de manière durable avec une gestion raisonnée des eaux pluviales (noues et bassins), un éclairage économe, une forte intégration dans son environnement avec des espaces verts généreux.

La maison médicale labélisée BDM (bâtiment durable méditerranéen).

La commercialisation a débuté l'été 2022 et permettra de loger des jeunes actifs du territoire.

Foncier

Des négociations avec le plus grand propriétaire foncier ont permis de valider son accord pour vendre la totalité de sa propriété sur laquelle se trouvent 3 maisons, dont une est louée.

Des contacts avec les autres propriétaires fonciers ont été initiés.

Études

Le Département de Vaucluse a poursuivi ses études pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de la contre-allée de la RD942.

- La modification du PLU initiée en novembre 2020 a été approuvée le 24 juin 2021 et n'a fait l'objet d'aucun recours.
- Une étude du fonctionnement hydraulique de l'ensemble du site a été réalisée.
- un diagnostic écologique a été commandé.
- Différents schémas d'aménagement ont été réalisés en fonction des demandes des acquéreurs potentiels, notamment pour un acquéreur unique susceptible de prendre la totalité du foncier à l'ouest de la zone.

Commercialisation

- Deux prospects importants identifiés. Il s'agit de la « bécannerie » (leader national sur internet des pièces 2 roues)
- Et un centre de formation Arefim



1010 - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT 75 RUE DE LA REPUBLIQUE» - LE THOR

2



La Commune du Thor souhaite poursuivre la requalification de son centre historique qu'elle a engagée par la rénovation d'immeubles dégradés permettant la remise sur le marché des logements de qualité et l'installation de nouveaux commerces en rez-de chaussée, ainsi que par l'aménagement d'espaces publics situés à proximité.

La concession d'aménagement signée le 11 juin 2021 par la Commune du Thor et la SPL Territoire Vaucluse a pour objet la réalisation d'un programme d'aménagement et de rénovation d'un îlot particulièrement dégradés situé rue de la République que la Commune.

Cette opération qui bénéficie d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre du plan de relance doit permettre de créer 5 logements sociaux de qualité et d'aménager un local commercial en rez-de-chaussée d'environ 200 m². L'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet vient d'être désignée.

1011 - ZA ALTHEN DES PALUDS

2



Projet de zone d'activités d'environ 3 ha directement desservie par un échangeur sur la 2x2 voies Avignon Carpentras

28 719 m² à aménager avec mise en œuvre d'une modification du PLU et d'un permis d'aménager pour accueillir des activités économiques et tertiaires

Les négociations foncières ont été engagées avec l'ensemble des propriétaires.

.

1012 -EXTENSION PRATO VI A PERNES LES FONTAINES

2



Aménagement qualitatif du dernier secteur de Prato pour répondre à des demandes identifiées d'implantation de PME/PMI.

Les négociations ont été engagées avec les deux propriétaires du site projet et l'ensembles des études pré opérationnelles ont été engagées

.

1013 - ZA PIED DE ROUSSET A GOULT

2



La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon souhaite étoffer son offre en matière d'accueil d'activités économiques et proposer des produits fonciers et immobiliers permettant d'apporter une réponse aux demandes des entreprises.

Parmi les sites potentiels envisagés, il est apparu pertinent d'engager la réalisation d'une opération d'aménagement sur la Commune de Goult afin de permettre l'extension de la zone d'activités de Pied Rousset sur une surface d'environ 5,5 hectares.

Dans le cadre de cette opération, il est également prévu la réalisation d'un bâtiment composé d'ateliers techniques et locaux tertiaires afin de pouvoir accueillir des PME qui recherchent souvent des locaux déjà construits à la vente ou à la location.

1014 - LOTISSEMENT CLOS CHEVALIER A SORGUES



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2004 - MANDAT POUR LA REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE À APT - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON



La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pour objectif de procéder à la requalification et au développement de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille afin de renforcer l'attractivité touristique du site et d'offrir de nouvelles activités à la population.

Le programme et parti d'aménagement ont tout d'abord été définis dans le cadre d'une mission d'études préalables a permis d'arrêter le projet suivant :

- Mise en place de nouvelles activités de loisirs, d'accueil et de détente (skate parc, terrain de beach volley, aire de jeux, aire de camping-cars, parking, tables de pique-nique),
- Requalification des paysages (restauration des berges, démolition de l'ancienne piscine, ponton pour la pêche, aménagements paysagers),
- Réhabilitation d'un bâtiment existant (sanitaires et école de voile),
- Développement de cheminements doux (cheminements aux abords du lac et création d'une piste cyclable jusqu'à la vélo route du Calavon).



Au cours des études préalables, une campagne d'analyse sanitaire de l'eau du lac a également été menée en lien avec un laboratoire d'analyse afin de vérifier la possibilité de créer un lieu de baignade dans ce plan d'eau qui constituerait un facteur d'attractivité majeur du site. Malgré la turbidité de l'eau liée à la présence d'argiles, la faisabilité sanitaire a été vérifiée et un dispositif de bassins de baignade flottante a été retenu pour favoriser le confort et la sécurité des baigneurs.

A la suite de ces études, une convention de mandat a été passée avec la SPL Territoire Vaucluse afin de poursuivre le projet et réaliser l'ensemble des aménagements validés par la Communauté de Communes. Le permis d'aménager a été obtenu le 22 Février 2019. Les travaux se sont déroulés en 2 phases distinctes : la première pour mettre en service au début de la saison estivale 2019 la piscine flottante et les aménagements nécessaires pour la baignade (sanitaires, poste de secours).

La deuxième phase est intervenue entre Septembre 2019 et Mai 2020 pour réaliser les équipements complémentaires, notamment le skate parc, les aires de jeux, l'aire de camping-cars et la liaison cyclable avec la vélo-route du Calavon.

L'ensemble de ce projet qualitatif a été mis en service pour la période estivale 2020 et a permis de renforcer l'attractivité du site



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2005 - MANDAT POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL LE MILIEU A SAULT



La commune de Sault a confié à la SPL la réhabilitation l'ancien collège d'une surface de 600 m² environ, en espace culturel pour un faire un lieu dédié aux écritures contemporaines et mis à disposition de la compagnie Le Phare à Lucioles.

Suite aux premières études réalisées en 2019, l'opération scindée en deux phases : d'une part la réhabilitation de la toiture prévue en 2020 et d'autre part le projet complet de réhabilitation prévu sur une durée de 24 mois. Les travaux sont en cours.

2006 - MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE SUR L'OUVÈZE À SORGUES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES SORGUES DU COMTAT



Le projet initialement porté par la ville de Sorgues a été transféré à la Communauté de Communes. Le mandat consiste à réaliser une passerelle destinée aux cycles dans le but de relier le centre de Sorgues à la grande voie cyclable Via Rhôna.

L'équipe de conception réalisation a été désignée. Il s'agit d'un groupement international dont le mandataire est l'entreprise espagnole INFRASTRUCTURES DE MUNTANYA, avec le bureau d'études suisse AR&PA.

La passerelle est aujourd'hui en service.

2007 - MANDAT POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MÉNERBES EN MAISON DU PATRIMOINE



La ville de Ménerbes a confié à la SPL un mandat pour la réhabilitation de l'ancienne mairie, comprenant la tour de l'Horloge. Le projet consiste à réaliser une Maison du Patrimoine permettant au visiteur de découvrir d'une part le patrimoine historique de la ville et, d'autre part, par les vues sur l'extérieur, le paysage du Luberon au Ventoux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue, il s'agit d'un groupement dont le mandataire est ARCHIGEM, architecte du Patrimoine, à Marseille.

Les études de diagnostic ont été réalisées, l'APS a été validé, le permis est déposé. Les travaux sont prévus pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2010 - MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE À MALEMORT DU COMTAT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD



Le mandat a été transféré du SMAEMV au stade de la consultation des entreprises.

Le Maître d'Ouvrage est la Communauté de Communes Ventoux Sud.

L'objet du mandat est d'installer la crèche existante située dans le centre du village de Malemort du Comtat dans un bâtiment peu adapté, dans une construction neuve d'une superficie de 550 m² destinée à l'accueil de 32 enfants.

Le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre est Christian MENDEZ. Le bâtiment a été livré.

2011 - MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU MAS DE L'ARBONNE À CRILLON LE BRAVE



À proximité immédiate des commerces et de la mairie, réhabilitation du Mas de l'Arbonne (SDP existante 600 m², à terme 666 m²) pour créer 7 logements communaux avec balcons (1 T1 / 2 T2 / 3 T3 / 1 T4) et un commerce de 34 m² avec sa réserve.

Le projet s'inscrit dans la démarche BDM Or et dans le cadre Régional « Bâtiments Durables et Transition Énergétique ».

Le permis de construire a été déposé fin mars 2022, l'APD remis en avril, le DCE pour fin juin avec une consultation des entreprises en juillet. Les travaux sont en cours.



Les archives départementales de Vaucluse sont aujourd'hui localisées dans des locaux du Palais des Papes à Avignon. Aménagés au XIXème siècle et transformés dans les années 1970-1989, les locaux d'archives ont atteint les limites de leur capacité d'accueil.

Le Conseil départemental de Vaucluse a pris la décision de construire un nouveau bâtiment et en parallèle, d'envisager une reconversion des locaux occupés au sein du Palais des Papes.

Cette construction neuve aura pour objectif de :

- Regrouper les archives départementales sur un unique site pour en améliorer le fonctionnement,
- Permettre d'anticiper la collecte des prochaines années à long terme,
- Disposer de conditions de conservation satisfaisantes et adaptées aux collections,
- Accueillir les publics (généalogistes, scolaires...dont PMR) dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Sur un terrain de 23 290 m² situé rue Marcel Demonque dans la zone d'Agroparc à Avignon, le département de Vaucluse a décidé la construction d'un Pôle de conservation et de recherche patrimoniale de 9 906 m² environ de surface utile en tranche ferme regroupant les besoins du département, de l'État, du Grand Avignon comprenant :

- Les archives départementales de Vaucluse avec 40 kml d'archives,
- Les locaux du service départemental d'Archéologie,
- Les réserves des musées départementaux,
- Le Centre de Conservation et d'Étude (CCE),
- Le service des archives du Grand Avignon.

La tranche optionnelle pour accueillir les archives municipales d'Avignon n'a pas été affirmée, la Mairie d'Avignon s'étant retiré de l'opération.

Afin de poursuivre l'action engagée et d'entrer en phase opérationnelle, le Conseil Départemental de VAUCLUSE a confié un mandat à la SPL Territoire Vaucluse qui a été signé le 28 novembre 2019.

Depuis la réalisation d'un concours et la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre, l'esquisse du projet a été mise au point, l'APS a été réalisé et remis le 29/03/2021. L'APD a été réalisé et remis le 17/09/2021. Le dossier de Permis de Construire a été déposé le 07/12/2021 et obtenu le 1er juin 2022.

Les travaux ont débuté fin 2022 pour une livraison prévue fin 2023.

2014 -AMÉNAGEMENT DU LAC DES SALETTES À MORMOIRON



Les aménagements existants autour du lac des Salettes sont devenus inadaptés à la forte fréquentation actuelle du site, ils se dégradent et manquent d'une cohérence d'ensemble.



La Commune de Mormoiron souhaite réaliser un projet d'aménagement et de valorisation du site qui prévoit la création d'aménagements paysagers, la mise en place de mobilier urbain, la réorganisation et l'aménagement d'aires de stationnement et de cheminements piétons, la gestion du ruissellement des eaux pluviales, la réhabilitation et l'extension des sanitaires existants.

Elle en a défini le programme et a décidé de confier à la SPL Territoire Vaucluse dans le cadre d'un mandat la réalisation de cette opération.

Le permis d'aménager a été obtenu le 21 octobre 2021 et les travaux qui doivent être réalisés en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore ont débuté au mois d'Octobre 2022 pour une durée de 6 mois environ.

2015A - MANDAT POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT LIMBERT MONTFAVET - CD84



Dans le cadre du redéploiement des services du Pôle Solidarités, le Département de Vaucluse a confié à la SPL un mandat pour la réhabilitation des bâtiments du site Limbert à Avignon.

La surface de planchers cumulée est d'environ 7 500 m² répartie entre différentes entités positionnées d'une part sur le boulevard Limbert, d'autre part sur la route de Montfavet.



Les travaux se dérouleront en plusieurs phases pour une livraison prévisionnelle en 2027. Le montant prévisionnel des travaux est de 11 900 000 € HT.

Une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure négociée a permis de retenir le groupement dont le mandataire est SUD ARCHITECTES de Lyon. Les études du projet sont en cours

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2015B - MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MDPH POUR LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Toujours dans le cadre du redéploiement des services du Pôle Solidarités, le Département de Vaucluse a confié à la SPL un mandat pour la construction d'un bâtiment d'une surface utile de 2 700 m² destiné à accueillir la Direction de l'Autonomie regroupant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées (DPAPH).

Le montant prévisionnel des travaux est de 8 900 000 € HT.

Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre est l'équipe LETEISSIER CORRIOL. L'APD a été validé pour un dépôt de PC et une acquisition du bâtiment Souvet (propriété CD84) avant fin 2023.

2016 - CONSTRUCTION D'UN POLE JEUNESSE À MORMOIRON



Initié par la Communauté de Communes Ventoux Sud, le projet permettra d'accueillir en un même lieu des enfants et adolescents de 4 à 17 ans, soit environ 112 jeunes.

Une structure béton, des toitures en tuiles canal, une volumétrie en simple en RDC d'environ 767 m² SDP, des espaces divisés en pôles, des cours extérieures, une salle de restauration et un office de réchauffage, forment cet équipement à la volumétrie rationnelle optimisant les surfaces.

Le Permis de Construire a été déposé fin mars 2022, l'APD remis début mai, le DCE le sera en juillet dans l'optique d'une consultation des entreprises fin août. Les travaux ont débuté décembre 2022.

2018 -MISE EN SECURITE DU CHÂTEAU DE SAUMANE



Travaux de mise en sécurité du château de Saumane. Bâtiment classé Monument Historique.

4 volets de travaux de restauration prévisionnels : Enceintes, terrasses, toiture, bergerie.

Mission CITADIS pour les phases 1.1 et 1.2 jusqu'au 4ème trimestre 2024 portant sur les enceintes et remparts du Château. Les premiers travaux ont concerné la mise en sécurité des remparts.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2019 - REDEPLOIEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE DE MALEMORT-DU-COMTAT



La commune de Malemort engage la réhabilitation pour le redéploiement de ses services dans la mairie. Un mandat a été confié à la SPL. Les études techniques sont en cours.

2020 - REALISATION D'UNE CRECHE QUARTIER DES CARTONNIERES A VALREAS



La CC Enclave des Papes et Pays de Grignan a confié à la SPL une mission de programmation et un mandat pour la réalisation de sa future crèche communautaire.

Cette dernière s'implantera sur l'opération d'aménagement « quartier des cartonnières » (ex-site Imcarvau) à Valréas qui est en cours d'achèvement de travaux.

La mission de programmation est achevée. Le choix de l'équipe de Moe est en cours.

9004 - TIERS LIEU CULTUREL A VALREAS



La commune de Valréas possède un lieu exceptionnel « l'espace Jean Duffard ». Le bâtiment nécessite de lourdes rénovations et la ville souhaite transformer cet espace en un véritable tiers lieu. La SPL TERRITOIRE 84 s'est vue confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la conduite de l'opération de transformation de l'espace Jean Duffard en tiers lieu. Dans un premier temps, la mission de programmation a été confiée à IN EXTENSO afin de déterminer le futur agencement des travaux nécessaires à la réhabilitation du lieu. Dans un second temps, si la commune souhaite commencer les travaux, la SPL initiera un marché de travaux et assistera la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la livraison des travaux.

9005 - AMO CRECHE DE PERNES LES FONTAINES



AMO pour la réalisation de la nouvelle crèche municipale de Pernes les Fontaines.

La SPL a pour mission de constituer le programme de l'opération et de piloter le concours et les études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la passation des marchés de travaux.

Dimensionnée pour accueillir 75 enfants, cette nouvelle crèche s'implantera à proximité des équipements scolaires et petite enfance de l'avenue Jean Moulin au sein d'un poumon vert paysagé.

Le concours d'architectes est en cours (sélection des 3 candidats)

ET 013 - 014 - MAISON SIMONCINI AU THOR



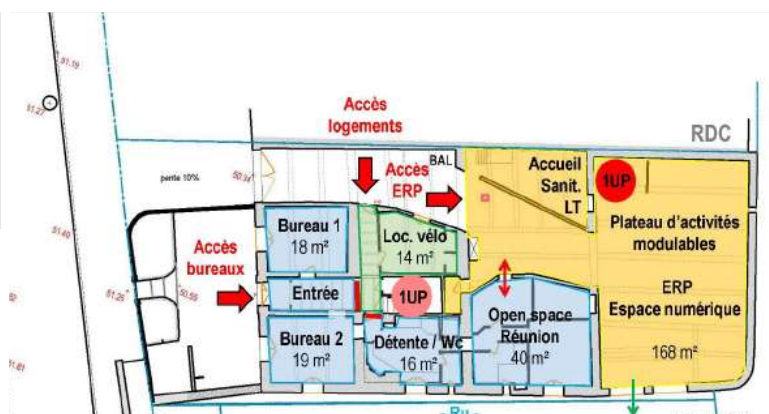
Cette mission est liée à l'opération ET 003 : Étude de faisabilité d'une Médiathèque au Thor - Commune du Thor.

Le programme de la médiathèque du Thor au sein de la Villa Saint Roch a été établi en vue d'un lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

À proximité de la Villa Saint Roch, la Mairie du Thor a acquis une maison dont les activités futures pourraient participer à l'attractivité et au fonctionnement de la future médiathèque.

L'étude de faisabilité a montré la possibilité d'y réaliser un espace administratif, un ERP Espace numérique / Plateau libre d'activité au rdc et des logements dans les étages

La SPL assiste la commune pour le concours et le choix de l'architecte..



ET 015 - CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE HALLES COUVERTES D'ANSOUIS



La commune d'Ansois a missionné la SPL pour l'aider à retenir une équipe de Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle culturel et d'une halle .

Il s'agit d'étudier également la liaison entre le haut et le bas du village par un ascenseur public

I.7 - Situation financière de l'Epl

a. Le Bilan

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	2 700		2 700	2 700
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 700		2 700	2 700
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	47 084 503		47 084 503	51 195 119
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 151		7 151	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	306 769		306 769	431 767
Autres créances	4 246 055		4 246 055	1 907 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 822 184		6 822 184	6 956 682
Charges constatées d'avance (3)	123 763		123 763	123 173
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 590 425		58 590 425	60 614 464
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	58 593 125		58 593 125	60 617 164
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	399 000	399 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 694	6 694
Réserves statutaires ou contractuelles	68 694	68 694
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-42 397	-700
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 525	-41 697
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	465 516	431 991
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 411 669	31 821 518
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12 730 830	12 962 185
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 898 525	6 747 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 522 920	2 082 601
Dettes fiscales et sociales	111 133	113 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 907 246	5 059 110
Produits constatés d'avance	2 545 287	1 399 155
TOTAL DETTES	58 127 609	60 185 173
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	58 593 125	60 617 164
(1) Dont à plus d'un an (a)	37 228 429	40 967 794
(1) Dont à moins d'un an (a)	16 000 656	12 470 336
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		8 210
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

b. Le Compte de résultat

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	8 703 249		8 703 249	4 980 421
Production vendue (services)	236 810		236 810	242 789
Chiffre d'affaires net	8 940 059		8 940 059	5 203 210
Production stockée			-4 110 616	-1 038 035
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			676 598	568 353
Autres produits			2	2
Total produits d'exploitation (I)			5 506 044	4 733 531
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			5 094 459	4 360 316
Impôts, taxes et versements assimilés			10 738	6 680
Salaires et traitements			255 470	265 773
Charges sociales			117 675	142 457
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			314	3
Total charges d'exploitation (II)			5 478 656	4 775 229
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			27 387	-41 697
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 138	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			41 910	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			48 048	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			41 910	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			41 910	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			6 138	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			33 525	-41 697

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	5 554 092	4 733 531
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 520 567	4 775 229
BENEFICE OU PERTE	33 525	-41 697
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

c. L'activité analytique

Chiffre d'affaires : 8 940 059 € HT

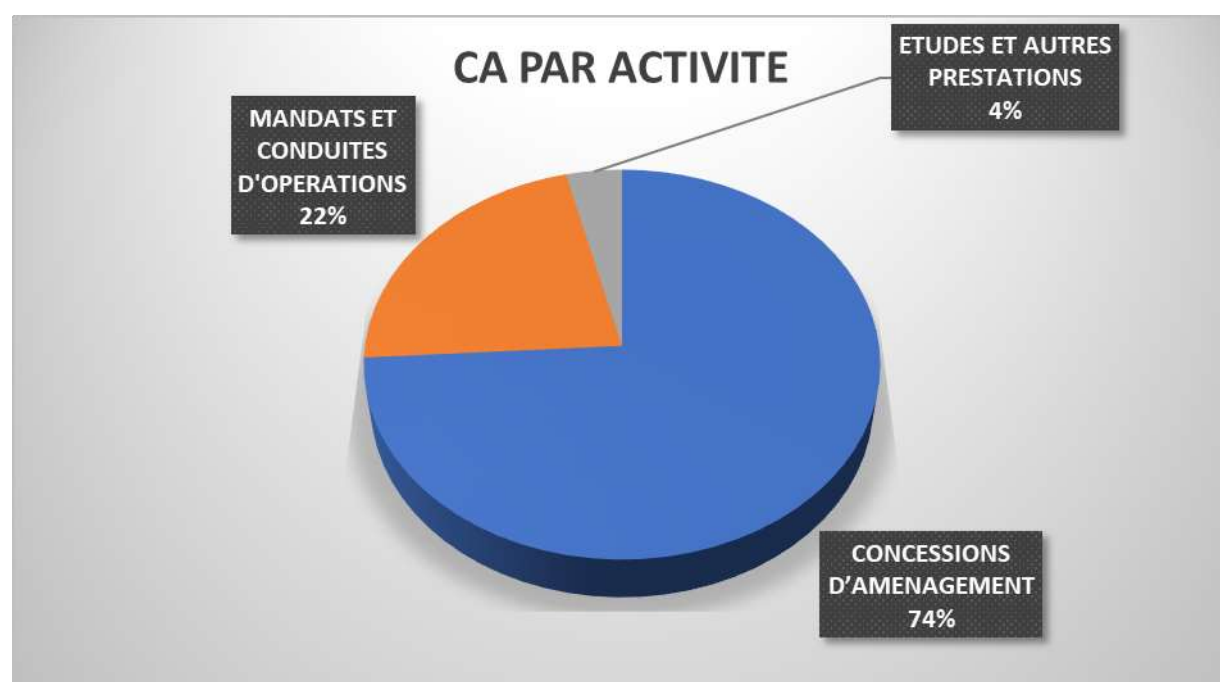
Résultat net : + 33 52 €

Montant des Fonds Propres : 465 516 €

Chiffre d'affaires économique analytique :

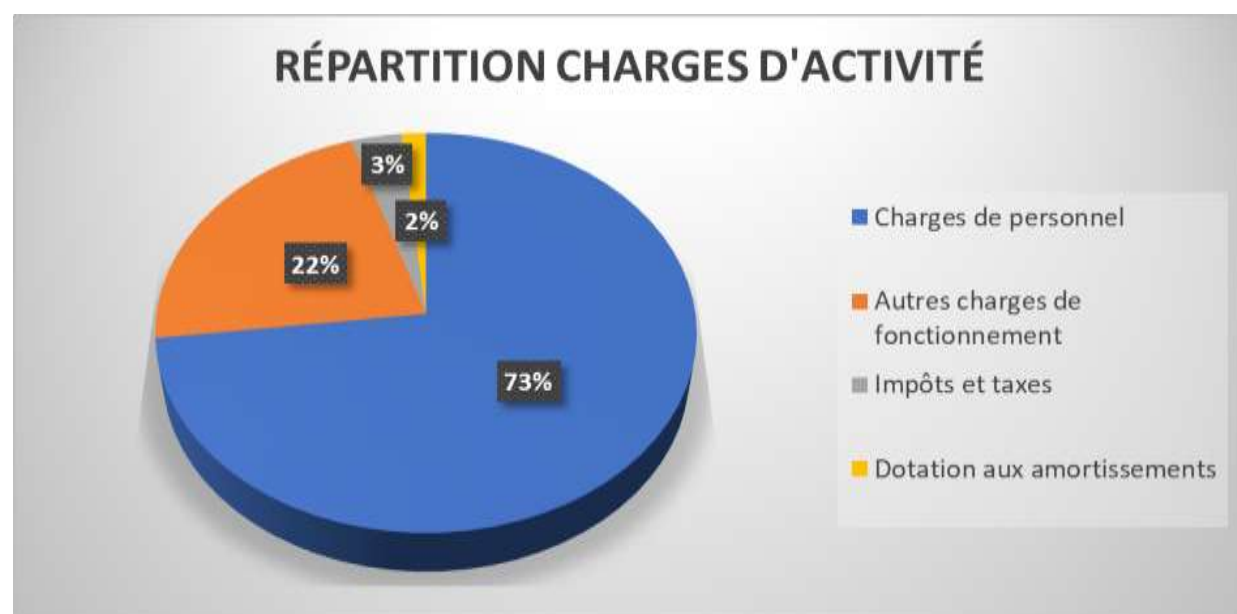
Le chiffre d'affaires analytique est la somme des rémunérations de concessions ainsi que des factures de prestations de services en mandats et Assistanes à Maitrise d'Ouvrage.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR TYPE	2022
CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	676 K€
MANDATS ET CONDUITES D'OPERATIONS	202 K€
ETUDES ET AUTRES PRESTATIONS	35 K€
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ANALYTIQUE	912 K €
EVOLUTION ANNUELLE	+14,2%
REPRISES DE DAP	
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION ANALYTIQUE	912 K€



Charges d'exploitation économiques analytique :

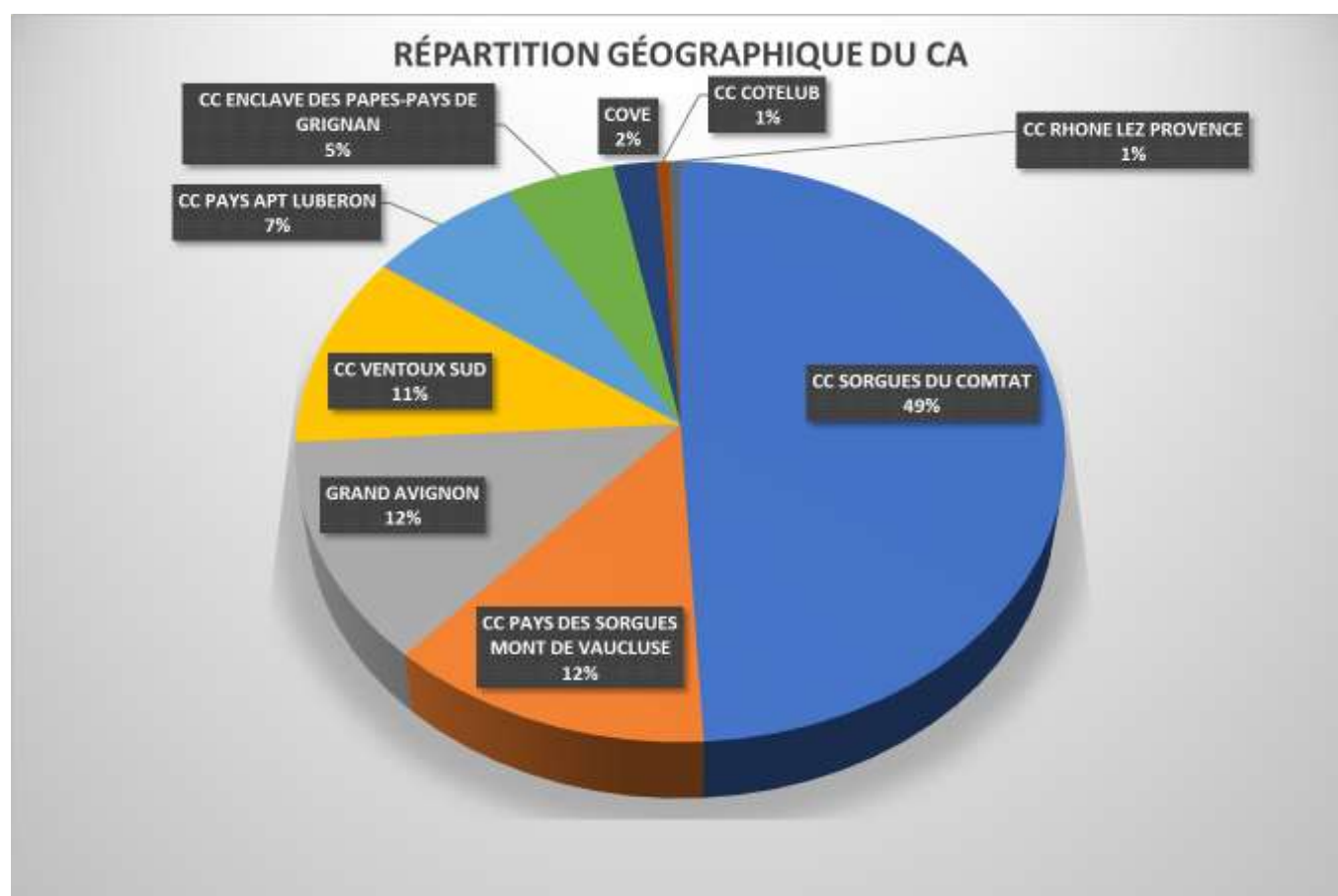
Résultat Net	2022
Produits d'exploitation analytique yc via GIE	912
Charges de personnel	640
Autres charges de fonctionnement	193
Impôts et taxes	29
Dotation aux amortissements	14
Dotations provisions d'exploitation	
Total charges exploitation structure	877
Résultat Exploitation	36
Résultat Financier	6
Résultat Exceptionnel	
Intéressement	-8
IS	
Résultat Net	34
Résultat Net Cumulé	67



Répartition géographique des activités de la SPL en 2022

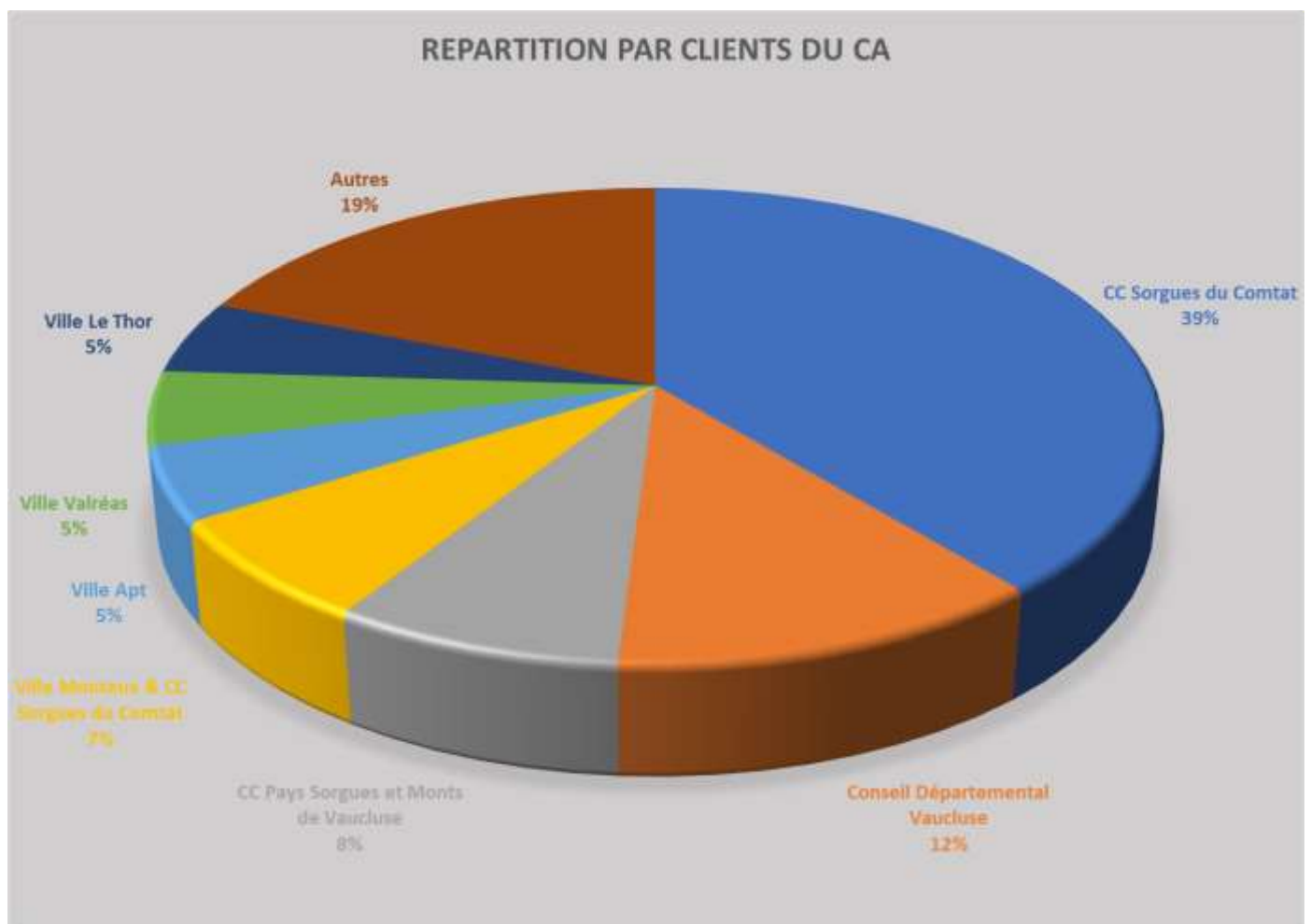
% du CA Analytique

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CA	2022
CC SORGUES DU COMTAT	448
CC PAYS DES SORGUES MONT DE VAUCLUSE	114
GRAND AVIGNON	113
CC VENTOUX SUD	98
CC PAYS APT LUBERON	65
CC ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN	46
COVE	18
CC COTELUB	5
CC RHONE LEZ PROVENCE	5



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

REPARTITION PAR CLIENTS DU CA	2022
CC Sorgues du Comtat	39%
Conseil Départemental Vaucluse	12%
CC Pays Sorgues et Monts de Vaucluse	8%
Ville Monteux & CC Sorgues du Comtat	7%
Ville Apt	5%
Ville Valréas	5%
Ville Le Thor	5%
Autres	19%



I.8 - Risques et perspectives de développement

La SPL Territoire Vaucluse a terminé sa sixième année d'activité effective avec un chiffre d'affaires analytique positif et en nette amélioration par rapport 2021.

Cet équilibre montre la capacité de la société à conforter son modèle économique dans un contexte d'augmentation de son activité et de mutualisation des ressources avec la SAEM CITADIS.

L'évolution importante des taux bancaires est une donnée pouvant entraîner une diminution des commandes publiques (difficultés budgétaires) et des baisses de chiffre d'affaires et donc de rémunérations (décalage ou ralentissement des commercialisations) à court terme. L'engagement des financeurs historiques de la société, et de la Banque des Territoires en 2023 pour les opérations de concessions d'aménagement que la société réalise pour le compte de ses actionnaires est un gage de sérieux et de confiance qui s'inscrit dans la démarche stratégique de la société.

De plus, la création de la plateforme Vaucluse Ingénierie initiée par le Conseil départemental dont la SPL est un partenaire, devrait permettre d'avoir une meilleure couverture auprès de communes du département et permettre de faire émerger de nouveaux projets.

Le plan Stratégique à Moyen terme mené avec la SAEM CITADIS est désormais dans sa phase finale et permettra à la société de passer ce pic conjoncturel, mais surtout de lui donner des perspectives de moyen terme ainsi que les moyens correspondants.

A ce titre, une augmentation de capital a été entamée en mars 2023.

Elle a pour double objectif de débiter le confortement des fonds propres de la société et d'en faire l'un des acteurs publics de référence de l'aménagement du territoire de Vaucluse.

II. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET LA SOCIETE

II.1 - Contrats en cours au 31 décembre 2022

COLLECTIVITE	OBJET	VILLE OPERATION	DATE	MONTANT TTC
ANSOUIS	AMO CHOIX ET LE SUIVI D'UN OPERATEUR	ANSOUIS	08/11/2018	
ANSOUIS	AMO CHOIX Moe PARC PUBLIC COIGNET	ANSOUIS	03/12/2018	
ANSOUIS	SUIVI CONCOURS OPERATION AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION	ANSOUIS		
APT	CENTRE ANCIEN APT	APT	01/03/2018	3 253 000 €
BLAUVAC	AMENAGEMENT LE CLOS ST ESTEVE	BLAUVAC	17/06/2020	1 016 000 €
CASC	ZAC DE BEAULIEU A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	43 204 000 €
CASC	QUARTIER DES MOURGUES A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	14 490 200 €
CASC	QUARTIER D'EXTENSION URBAINE A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	44 803 000 €
CASC	ZA DE LA MARQUETTE A SORGUES	SORGUES	15/03/2021	10 736 960 €
CASC	ZA ALTHEN LES PALUDS	ALTHEN LES PALUDS	11/04/2022	1 474 000 €
CASC	EXTENSION ZA PRATO	PERNES LES FONTAINES	07/04/2022	2 423 400 €
CASC	PASSERELLE HIMALAYENNE	SORGUES	21/03/2019	743 000 €
CASC/MONTEUX	CENTRE ANCIEN MONTEUX	MONTEUX	15/06/2016	14 687 530 €
CCPAL	EXTENSION ZA PIED ROUSSET	GOULT	06/05/2022	4 449 200 €
CCPAL	AMENAGEMENT LAC DE LA RIAILLE	APT	17/05/2018	2 302 200 €
CCPSMV	ZAC SAINT JOSEPH	LE THOR	30/05/2016	9 224 000 €
CCPSMV	ZA MOULIN ROUGE A GADAGNE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	26/11/2020	3 642 816 €
CCPSMV	CHATEAU DE SAUMANE	SAUMANE	13/04/2022	1 208 000 €
CCVS	ZA LES FONTAYNES	VILLES SUR AUZON	27/10/2015	2 894 400 €
CCVS	BUREAUX ET LOCAUX TECHNIQUES	VILLES SUR AUZON	27/04/2017	1 750 000 €
CCVS	MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE	MALEMORT DU COMTAT	30/04/2019	1 710 000 €
CCVS	POLE JEUNESSE	MORMOIRON	26/03/2021	2 409 000 €
CD84	POLE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE - MEMENTO	AVIGNON	28/11/2019	38 000 000 €
CD84	RESTRUCTURATION LIMBERT - MONTFAVET	AVIGNON	23/11/2020	19 155 547 €
CD84	SOUVET - MDPH	AVIGNON	23/11/2020	13 973 784 €
CRILLON LE BRAVE	AMENAGEMENT DU MAS DE L'ARBONNE	CRILLON LE BRAVE	30/04/2019	1 263 000 €
ENTRECHAUX	AMO CHOIX BUREAU D'ETUDES SPECIALISE	ENTRECHAUX	12/05/2023	
LE THOR	REHABILITATION ILOT BEGOU	LE THOR	21/06/2021	1 676 150 €
LE THOR	SUIVI CONCOURS MEDIATHEQUE	LE THOR		
MENERBES	MAISON DU PATRIMOINE	MENERBES	11/04/2019	1 046 200 €
MORMOIRON	AMENAGEMENT LAC DE LA SALETTE	MORMOIRON	09/12/2019	610 800 €

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception : 03/10/2023

COLLECTIVITE	OBJET	VILLE OPERATION	DATE	MONTANT TTC
PERNES LES FONTAINES	AMO CONCEPTION CRECHE 75 PLACES	PERNES LES FONTAINES	16/12/2022	
SAULT	ESPACE CULTUREL LE MILIEU	SAULT	07/02/2019	1 276 200 €
SORGUES	LOTISSEMENT LE CHEVALIER	SORGUES	11/07/2022	1 943 967 €
VALREAS	REHABILITATION SITE IMCARVAU	VALREAS	28/10/2016	5 958 684 €
VALREAS	AMO PROGRAMMATION D'UN TIERS LIEU	VALREAS	24/02/2022	
VILLE SUR AUZON	SALLE POLYVALENTE & POLE INTER GENERATIONNEL	VILLE SUR AUZON	30/04/2019	1 179 000 €

II.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités actionnaires

Sans objet.

II.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités actionnaires

II.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

La SPL ne perçoit pas d'aide financière pour son propre compte.

Elle peut être pétitionnaire de subventions pour le compte de ses clients ou actionnaires dans le cadre de ses opérations.

II.5 - Autres concours financier consentis par les collectivités actionnaires

Sans objet.

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Garantie CC Sorgues du Comtat (21,60%) - emprunt CDC (Op 1002)	1 998 000
Garantie Commune Monteux (58,40%) - emprunt CDC (Op 1002)	5 402 000
Garantie Arkea (20%) - emprunt CDC (Op 1002)	1 850 000
Garantie CC Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse (80%) - emprunt CE (Op 1003)	1 223 918
Garantie Commune Valréas (80%) - emprunt LBP (Op 1004)	1 520 000
Garantie CC Ventoux Sud (80%) - emprunt CE (Op 1001)	422 078
Garantie Commune APT (80%) - emprunt CDC (Op 1005)	804 492
Garantie CC Sorgues du Comtat (80%) - emprunt SAAR (Op 1006)	9 600 000
Garantie CC Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse (80%) - emprunt NEF (Op 1003)	2 240 000

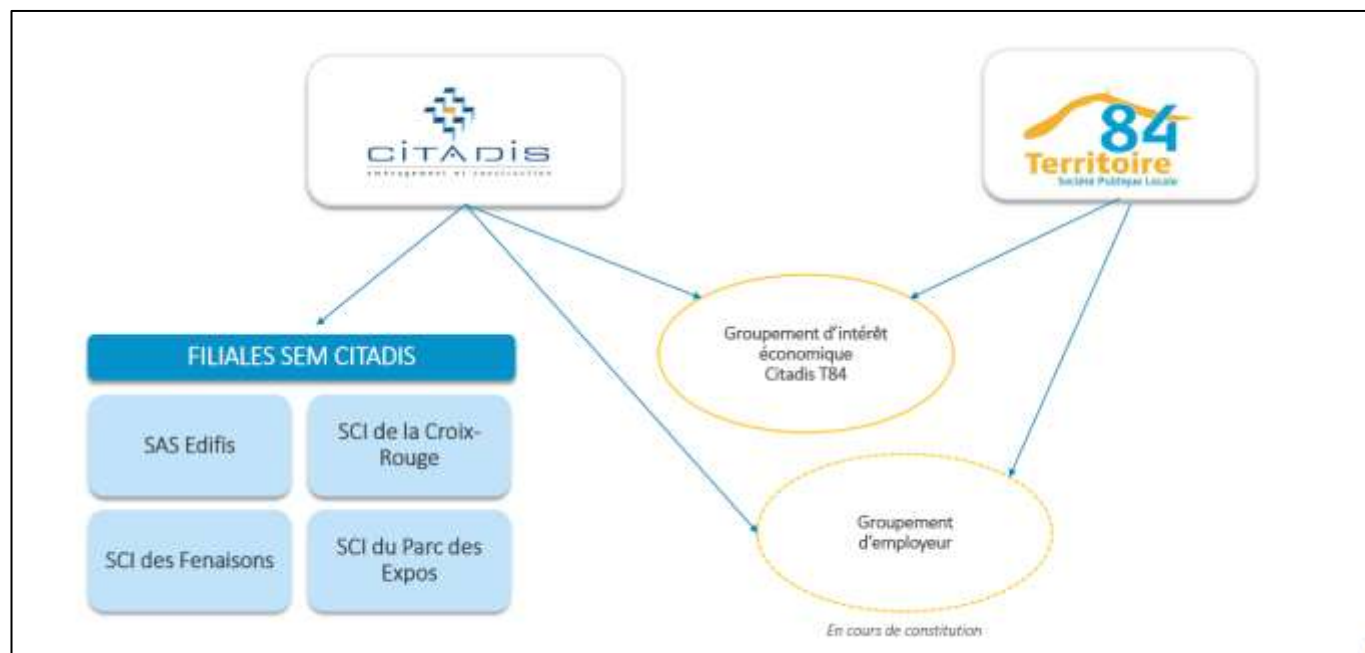
Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

III. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION

Les SPL ne peuvent prendre des participations dans des sociétés ou créer des filiales.

Pour autant, elles peuvent utiliser des structures de mutualisation de moyens comme les GIE (Groupement d'Intérêts Economiques, ou les Groupements d'employeurs.

Sont ici illustrée les liens entre la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE et la SAEM CITADIS via le GIE CITADIS-T84 et un Groupement d'Employeurs en cours de création.



IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

IV.1 - Evolutions statutaires

DATE	EVOLUTIONS
28/11/2014	Art 6 - Capital social : augmentation du capital de à 274 000 € Art 15 - Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 11 Art 23 -Comité d'engagement et de suivi : modification Art 32- Contrôle exercé par les collectivités : compléments Art 45 à 48 : liés à la création de la société : suppression Art 1 -7 -14 -15 : liés à la création de la société : modification
18/02/2016	Art 6 - Capital social : augmentation du capital à 349 000 € Art 15 - Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 14
29/04/2016	Art 6 - Capital social : augmentation du capital à 374 000 € Art 15 - Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 15
16/09/2016	Art 6 - Capital social : augmentation du capital à 399 000 € Art 15 - Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 16

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 03/10/2023

IV.2 - Evolutions de l'actionnariat

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
06/03/2014	Création de la société	Souscription de 2 190 actions par le CD84 Souscription de 20 actions par la commune de Carpentras Souscription de 20 actions par la commune d'Apt Souscription de 10 actions par la commune de Lapalud Souscription de 10 actions par la commune de Blauvac
15/09/2014	Cession d'actions	Cession de la totalité des actions de la commune de Blauvac soit, 10 actions, à la communauté de communes Ventoux Sud
15/05/2015	Augmentation de capital	Souscription de 240 actions par la communauté de communes Ventoux Sud Souscription de 250 actions par la commune de Monteux
05/11/2015	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
29/04/2016	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la commune de l'Isle sur la Sorgues Souscription de 250 actions par la commune de Valréas Souscription de 250 actions par la communauté de communes Les Sorgues du Comtat
16/09/2016	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la communauté de communes Rhône Lez Provence
26/06/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions de la communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse à la Commune du Thor. Cession de 20 actions du Département de Vaucluse à la Communauté de communes Apt Luberon
06/07/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions du Département de Vaucluse à la commune d'Ansouis
24/08/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions du Département de Vaucluse à la commune de Visan
14/12/2018	Cession d'actions	Cession de 30 actions du Département de Vaucluse et acquisition de 10 actions chacune par les communes de Sorgues, Gordes et Sault
25/03/2019	Cession d'actions	Cession de 60 actions du Département de Vaucluse et acquisition de 10 actions chacune par les communes de Saint Christol ; Ménerbes, Crillon le Brave, Mormoiron, Velleron et Villes du Auzon
16/11/2020	Cession d'actions	Cessions de 10 actions de la communauté de Communes Ventoux Sud à la commune de Blauvac
06/10/2021	Cession d'actions	Cessions de 10 actions de la communauté de Communes Ventoux Sud à la commune de de Malemort du Comtat
05/04/2022	Cession d'actions	Cession de la totalité des actions de la commune de Velleron soit, 10 actions, à la commune de Pernes les Fontaines

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

V. BILAN DE GOUVERNANCE

V.1 - Réunions du conseil d'administration

Afin de permettre aux administrateurs de prendre connaissance des commentaires qu'appelle l'ordre du jour, le dossier de conseil est systématiquement envoyé aux administrateurs ainsi qu'au censeurs en même temps que l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2022.

Le 31 mars 2022

Après avoir accueilli deux nouveaux représentants aux Conseils d'administrations et aux Assemblées Générales ; Mme Laurence Desfonds Farjon représentante de la Communauté de Communes Rhône lez Provence et M. Francois Salignon représentant en tant que censeur de la commune de Malemort-du-Comtat, le Conseil a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente du 25/10/2021.

Le Conseil a agréé la commune de Pernes-Les-Fontaines en tant que nouvel actionnaire et pris acte que la commune de Velleron ne fait plus partie des actionnaires de la Société.

Il s'est également prononcé, d'ici l'été 2022 sur un plan de développement chiffré (CA, résultats prévisionnels, besoins en fonds propres) qui sera présenté par la Direction. Il devra renforcer l'activité de TERRITOIRE VAUCLUSE en tenant compte de la configuration actuelle et en intégrant des interventions permettant la mise en place d'une structure d'ingénierie territoriale aux collectivités locales du Vaucluse (Vaucluse Ingénierie).

Le Conseil s'est également engagé à étudier :

- Des solutions de partenariat permettant de répondre aux besoins opérationnels dans le cadre des problématiques de commerce et de logements de centre-ville, en utilisant les outils existants le cas échéant.
- Des rapprochements potentiels avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre des opérations de centre-ville.

Il a permis au Directeur de se doter des moyens nécessaires internes et externes pour réaliser ce développement et l'anticiper.

Il a pris note du résultat probable de la Société et du GIE CITADIS SPL T 84 pour l'année 2021

Le conseil a validé les opérations suivantes et autorisé la Présidente ou le Directeur à les signer :

- Le projet de concession pour la réalisation de l'extension du parc d'activités Pied de Rousset à Goult
- Le projet de concession pour la réalisation et l'extension du parc d'activités Prato VI à Pernes-Les-Fontaines
- Le projet de concession de la ZA Althen-Les -Paluds

Il a également validé les missions suivantes :

- Mandat de Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une crèche à de Pernes-Les-Fontaines :
- Mandat de Maitrise d'Ouvrage pour la Mise en sécurité, la restauration et la mise en valeur du Château de Saumane
- Étude de faisabilité de réhabilitation des anciennes Halles Ferroviaires de L'Isle sur la Sorgue
- Mission d'assistance foncière ZA Les Chasséens
Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Mission foncière et d'étude préalables pour une ZA à St Trinit:

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- Mission d'assistance administrative pour la réalisation de pièces de consultations pour la Commune de Ménerbes
- Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la programmation d'un tiers lieu culturel à Valréas

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la nouvelle procédure interne de mise en concurrence dans le cadre de ses interventions en concession d'aménagement et pour ses besoins propres

Le 17 juin 2022

Le Conseil a accueilli un nouvel actionnaire et de son représentant : M. Carle pour la commune de Pernes-Les-Fontaines

Le Conseil a approuvé les résolutions suivantes :

- Procès-verbal du 31 mars 2022
- L'arrêté des comptes de l'exercice 2021 et a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, l'affectation du résultat s'élevant à - 41 697.38 € en report à nouveau
- Les projets de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
- Il a fixé la date de l'Assemblée Générale et approuvé les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en y intégrant la mention souhaitée par le Commissaire aux Comptes.

Le Conseil a approuvé la contractualisation d'un emprunt pour l'opération de concession d'aménagement St Estève à Blauvac aux conditions évoquées ainsi que le projet de concession d'aménagement du Clos Chevalier à Sorgues et a autorisé La Présidente ou le Directeur à le signer

Le 1er décembre 2022

Après avoir approuvé le procès-verbal du 17/06/22, le conseil a approuvé le budget révisé 2022, le compte de résultat prévisionnel 2023 de la Société ainsi que celui du GIE Citadis-T84 mentionnant un appel de fonds de 592 830 € HT pour l'année 2023.

Le Conseil a approuvé les résolutions suivantes :

- Le principe de la création d'un groupement d'employeurs entre CITADIS, la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE et le GIE CITADIS-T84
- La concession d'aménagement les Chasséens et autorisé la Présidente ou le Directeur à le signer.

Le Conseil d'Administration a approuvé les conditions maximales du financement de l'opération le Moulin Rouge à Châteauneuf de Gadagne proposées et a autorisé le Directeur à signer tous documents afférents.

V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale

L'assemblée spéciale s'est réunie le 25 novembre 2022 avec pour objet :

- Accueil des nouveaux représentants
- Rapport de la présidence sur la représentation de l'assemblée spéciale aux conseils d'administration et quitus
- Ordre du jour du CA du 01/12/22

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

V.3 - Réunions de l'assemblée générale

L'assemblée Générale de la société s'est tenue le 27 juin 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire a reçu présentation des rapports du Conseil d'administration, après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes : rapport général et rapport sur les conventions réglementées, elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 2021 et donné quitus aux administrateurs et approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Elle a attribué de postes de censeurs aux actionnaires suivants :

- À la CC Pays Apt Luberon
- À la commune de Carpentras
- A la commune d'Ansois,
- A la commune de Visan,
- A la commune du Thor
- A la commune de Gordes
- A la commune de Sault,
- A la commune de Sorgues,
- A la commune de Saint Christol,
- A la commune de Crillon le Brave
- A la commune de Ménerbes
- A la commune de Mormoiron,
- A la commune de Villes Sur Auzon

V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

Les représentants des collectivités ne perçoivent aucune rémunération.

V.5 - Contrôles dont fait l'objet la société

Sans objet.

V.6 - Contrôle analogue

Le contrôle de la société par les élus est analogue à celui qui est réalisé sur leur propres service. Il est réalisé selon les modalités prévue par le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la société.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, dans le cadre des orientations stratégiques définies par les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de la Spl sont obligatoirement consultés pour toutes :

- les décisions sur la stratégie et les perspectives financières de la société exprimées par un « Plan à Moyen Terme » en conformité avec les orientations définies par les Collectivités : définition des moyens généraux et enveloppe globale nécessaire à la mise en œuvre des politiques voulues par les actionnaires ;
- les décisions sur toutes les opérations présentant des risques pour la société,
- les modalités de rémunération et coûts des opérations avec présentation d'un budget annexe par opération.
- les informations sur les opérations en cours et sur les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales (les CRACL) pour chacune des opérations confiées ;
- les projets d'ordre du jour et de délibération du conseil d'administration ;
- l'approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230926-003051-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- la validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la société ;
- la validation des procédures internes de contrôle.

Le représentant d'une collectivité actionnaire (administrateur et représentant à l'assemblée générale des actionnaires) ne peut donner son accord à une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de la société sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du Directeur Général ou encore, sur demande du tiers au moins des administrateurs lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Si la réunion ne se tient pas dans le délai fixé par les demandeurs, ceux-ci peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

En cas d'empêchement, de décès, de démission ou de révocation du président, le conseil d'administration peut être convoqué par le vice-président ou, à défaut, par l'un des administrateurs, en vue de procéder au remplacement temporaire ou définitif du président.

Afin de pouvoir exercer un contrôle analogue, outre les conditions du quorum, les administrateurs s'engagent à être présent à tous les conseils d'administrations.

Chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL est passé selon son cadre juridique propre (concession, mandat, prestations, DSP) et fait l'objet des dispositifs et contrôles définis par le règlement intérieur.

Les collectivités territoriales actionnaires cocontractantes exercent un contrôle rigoureux sur chacune des opérations qu'elles ont respectivement confiées à la Spl selon les dispositifs qui figureront dans chacun des contrats de prestations intégrées.

Pour rendre le contrôle efficient, le conseil d'administration a décidé de créer un comité de suivi et d'engagement chargé. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du directeur général de la société. Ses avis sont obligatoirement être communiqués au conseil d'administration lorsque ce dernier sera saisi du projet. Le vote de chacun des membres sera communiqué au Conseil d'Administration, et sera le cas échéant, si un des membres du Comité l'aura estimé nécessaire, accompagné de ses commentaires.